estime que la justification normale ne peut être que l'application de lois votées :

Soucieuse de donner à ses déclarations un caractère efficace, elle a pensé que la première œuvre à accomplir consistait à instituer un contrôle réel des dépenses. Elle a adopté une proposition tendant : 1° à coordonner les textes législatifs sur le contrôle; 2° à renforcer ces textes en accordant une indépendance complète aux fonctionnaires chargés de l'assurer et en soumettant à leur approbation toutes propositions comportant des dépenses nouvelles.

La commission émet le vœu que cette proposition, qui a été adoptée par la Chambre, qui a fait l'objet d'un rapport de la commission sénatoriale des finances et qui est pendante devant le Sénat, soit votée par celui-ci dans le plus bref délai.

L'intergroupe républicain

L'intergroupe républicain a procédé à la nomination de son bureau. Ont été élus :

Président : M. Georges Bureau (groupe des républicains de gauche); vice-présidents : MM. Félix Liouville (groupe de la gauche démocratique) et Paul Mercier (groupe de l'action républicaine et sociale); secrétaire général, M. Maurice Dutreil (entente républicaine).

La promotion Molière

La commission de l'enseignement et des beaux-arts s'est réunie hier à la Chambre, sous la présidence de M. Gheusi, vice-président. Elle avait à se prononcer définitivement sur la question de la promotion Molière.

Au début de la séance, M. Archimbaud a tenu à déclarer que son opposition n'avait aucun caractère personnel à l'égard du ministre de l'instruction publique.

A son tour, M. Léon Bérard s'est longuement expliqué sur l'intérêt que présentait la proposition de loi Maurisson-Viala. Il en a justifié l'opportunité et il a demandé à la commission de lui faire confiance en ce qui concerne les noms qui figureront dans cette proposition.

Une discussion s'étant engagée, après l'audition du ministre, sur le nombre de décorations à accorder, la commission a repris les chiffres préparés par MM. Maurisson et Viala. Cette proposition se trouve donc acceptée en son entier.

En voici le texte définitif :

En vue de récompenser, à l'occasion des fêtes du troisième centenaire de la naissance de Molière, les écrivains, les artistes et les professeurs qui ont bien servi la mémoire de Molière, le gouvernement est autorisé à faire, dans l'ordre national de la Légion d'honneur, des nominations et des promotions dont le nombre ne pourra dépasser : grand-officier, 1; commandeurs, 6; officiers, 14; chevaliers, 46.

Le rapport de M. Henri Auriol sera déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre et sa discussion viendra en séance publique jeudi prochain.

LE SÉNAT

La Banque industrielle de Chine

La commission sénatoriale des finances, réunie sous la présidence de M. Milliès-Lacroix, a adopté le rapport de M. Jeanneney sur le projet de loi relatif à la Banque industrielle de Chine.

Ce rapport conclut à l'adoption pure et simple du texte présenté par le gouvernement et voté par la Chambre.

Toutefois, le rapporteur indique un certain nombre de conditions acceptées par le président du conseil et dont les plus importantes concernent une action prompte et libre de la justice, tant civile que pénale, la poursuite préalable de la libération des actions et du recouvrement de tous les comptes débiteurs, y compris ceux des administrateurs et du personnel dirigeant de la banque, l'apurement des opérations faites pour le compte de la banque depuis janvier 1921 et, d'une façon générale, la mise en jeu des responsabilités.

M. Milan, appuyé par le rapporteur général, a insisté pour que la commission restât saisie de l'affaire et fît toute diligence pour obtenir tous renseignements complémentaires indispensables à l'éclaircissement de certaines questions.

La commission a adopté le texte de la Chambre, lui donnant cette signification qu'il n'est qu'une autorisation au gouvernement pour négocier.

Le renflouement de la Banque industrielle de Chine fera l'objet d'un projet spécial. La commission, en tout cas, ne donnera son autorisation au renflouement que si toutes les conditions énumérées dans le rapport de M. Jeanneney sont remplies. Elle tient essentiellement à obtenir une évaluation complète du passif, à ce qu'une modification profonde soit faite dans le personnel dirigeant, aussi bien dans la direction que dans le conseil d'administration. Elle demande l'assainissement au point de vue juridique pour empêcher tout recours ultérieur des tiers et enfin un contrôle sévère de l'Etat pour l'opération de ce renflouement.

M. Gaudin de Villaine se propose de combattre le projet. Le sénateur de la Manche estime que tôt ou tard la charge de l'opération retombera sur les contribuables.

SÉANCE DU JEUDI 16 FÉVRIER

Hommage à M. Léon Bourgeois

La séance est présidée par *M. Boudenoot*, vice-président, qui, dès le début, prend la parole en ces termes :

M. Boudenoot. — Messieurs, le Sénat me permettra d'user de ma présence au fauteuil pour remercier le président de la cour de justice internationale à la Haye de l'hommage qu'au nom de plus de cinquante nations il vient de rendre à l'œuvre patiemment réalisée par notre éminent collègue M. Léon Bourgeois. (Applaudissements.)

Notre Assemblée, en se félicitant d'avoir désigné M. Léon Bourgeois pour présider à ses délibérations... (Nouvelle approbation) lui exprime sa confiance dans le triomphe des idées de justice internationale et de solidarité humaine, auxquelles il consacre depuis si longtemps un effort persévérant et une ardeur généreuse. (Vifs applaudissements.)

La France reste reconnaissante aux bons artisans de sa grandeur dans le monde. (Nouveaux applaudissements.)

Le Sénat adopte la proposition de loi ayant pour objet d'élever de 3 à 9 millions le chiffre des budgets de villes qui doivent être soumis à l'approbation du président de la République.

Les élections partielles

Le Sénat examine la proposition de loi tendant à réduire, par voie d'extinction, le nombre des députés, conformément aux résultats du dernier recensement.

M. Louis Martin regrette que, dans les circonstances actuelles, on songe ainsi à supprimer un certain nombre d'élections partielles. Les élections partielles constituent une sorte de consultation périodique du pays; elles indiquent les courants d'opinion qui s'y manifestent.

M. Monsservin, rapporteur. — Il n'est pas d'élection municipale, au conseil général, au Sénat qui ne nous mette en contact avec le pays. Nous n'avons donc pas à craindre d'ignorer le sentiment de la nation.

Nous vous demandons de voter le texte qui nous vient de la Chambre; il ne fait qu'appliquer la loi de 1919 et ne préjuge en rien les mesures que le Parlement croirait devoir prendre ultérieurement.

La parole est alors au ministre de l'intérieur.

M. Maunoury, ministre de l'intérieur. — Je n'ai aucune responsabilité personnelle dans l'élaboration de la proposition de loi. Je me suis borné à lui donner mon suffrage en tant que député.

Mais je tiens à déclarer qu'elle n'aura pas pour effet de mutiler l'expression de la volonté des électeurs. Celle-ci pourra se manifester, dans un délai rapproché, aux élections pour les conseils généraux, qui auront lieu en juillet prochain. De plus, la proposition de loi ne supprime pas toutes les élections législatives partielles. Elle n'en supprime qu'une certaine catégorie. Elle a surtout pour objet d'empêcher l'exacerbation des dispositions de la loi de 1919 sur les élections législatives, en évitant l'élection de députés nouveaux pour des sièges qui viendraient par suite à être supprimés.

Je demande donc au Sénat d'adopter la proposition de loi, afin de pouvoir, en toute sûreté de conscience, m'abstenir de convoquer les électeurs des départements des Basses-Pyrénées et de Maine-et-Loire, qui, d'après une certaine interprétation de la loi de 1919, devaient être rappelés aux urnes dès le 22 de ce mois.

Je n'oublie pas que le Sénat peut être appelé à siéger comme Cour de justice pour juger les ministres coupables de forfaiture. Qui sait si, en m'abstenant de convoquer les collèges électoraux de ces deux départements, je ne m'exposerais pas à être renvoyé devant votre tribunal (Sourires) et à subir les rigueurs d'une condamnation? Ce que je vous demande, messieurs, en soutenant la proposition de loi, c'est de m'accorder par avance un bill d'acquittement. (Rires et approbation.)

M. Louis Michel. — Je demande à M. le ministre de nous présenter un projet de loi qui diminue le nombre des députés, mais sans sacrifier nos départements ruraux.

M. Maurice Maunoury. — J'ai préparé un projet de loi qui remanie la représentation électorale en tenant compte du dernier recensement, mais il est incontestable que ce projet remettra en question toute la loi électorale. Le Sénat peut être certain que ce projet tiendra compte des intérêts des populations rurales. (Très bien! Très bien!)

Le passage de l'article unique est adopté par 193 voix contre 107. La proposition de loi est adoptée.

Projets divers

MM. Brindeau, Henry Bérenger, Trystram, de Pomereu, Vayssières et Farjon ont déposé une demande d'interpellation sur la situation de la marine de commerce et de l'industrie des constructions navales, sur la crise qu'elles subissent et sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour porter remède à ces difficultés.

La date de discussion sera fixée à une séance ultérieure.

M. Louis Martin insiste pour que les commissions saisies de la question du rétablissement de l'indemnité de cherté de vie en faveur des petits retraités et de la question des secours aux familles nombreuses déposent d'urgence leurs rapports afin que le Sénat discute le plus tôt possible ces deux questions, dont l'intérêt est considérable.

Le président fait connaître qu'il a reçu de M. Jeanneney le rapport sur le projet de loi relatif à la sauvegarde des intérêts français en Extrême-Orient (affaire de la Banque industrielle de Chine).

Prochaine séance jeudi 23 février.

ARMÉE

LA LIBÉRATION DE LA CLASSE 1920
(première fraction du contingent)

Les opérations de libération des militaires de la 1re fraction du contingent de la classe 1920 commenceront le 1er mars 1922 et seront terminées le 4 du même mois.

Elles auront lieu dans le même ordre que les incorporations, savoir :

Le 1er mars, libération des hommes incorporés le 15 mars 1920.

Le 2 mars, libération des hommes incorporés le 16 mars 1920.

Le 3 mars, libération des hommes incorporés le 17 mars 1920.

Le 4 mars, libération des hommes incorporés le 18 mars 1920.

Voici les dispositions particulières pour les hommes libérés appartenant aux troupes du territoire de la Sarre :

a) Les corps de la Sarre procéderont aux opérations de libération dans les mêmes conditions que les corps de l'intérieur;

b) Les militaires libérés seront dirigés en détachement, soit sur Sarreguemines, soit sur Metz, suivant les régions où ils doivent se retirer.

Ils voyageront individuellement au delà de ces deux villes jusqu'à destination.

Les généraux gouverneurs de Metz et commandant des troupes de la Sarre devront s'entendre au sujet des mesures à prendre pour faciliter l'exécution des dispositions indiquées ci-dessus.

QUESTIONS SOCIALES

A la C. G. T. extrémiste

La C. G. T. extrémiste de la rue de la Grange-aux-Belles a répondu hier au manifeste de la C. G. T. de la rue La-Fayette. « Placée, dit-elle, en face de la volonté de scission définitive et irrémédiable affirmée par 87 voix contre 8 et 2 abstentions par le comité confédéral national irrégulier de la C. G. T. de la rue La-Fayette, la C. G. T. unitaire prend acte de cette décision, dont elle fait juge tout le prolétariat français, sans distinction de tendances. »

Devant le refus de la C. G. T. régulière de convoquer un congrès extraordinaire des syndicats, la C. G. T. extrémiste « prend devant tous les syndiqués de ce pays l'engagement solennel de convoquer, dès que les circonstances le permettront, avant le 1er juillet, le congrès qui aura charge de reconstituer l'unité ouvrière ».

Enfin les extrémistes déclarent que le « lien provisoire » qui avait été établi entre les syndicats minoritaires au congrès de Noël devient définitif. Ils considèrent que la « C. G. T. unitaire » est constituée et que sa commission administrative provisoire peut dès maintenant « préparer le programme d'action qui sera soumis à l'examen du prochain congrès ».

AU JOUR LE JOUR

La veuve morganatique d'Alexandre II

Nous avons annoncé hier la mort à Nice, en sa villa George, de la princesse Yourewsky, veuve morganatique de l'empereur Alexandre II de Russie. Sa vie eut son roman officiel, on ne l'a, à peu près, point rappelé, tant elle vivait volontairement effacée en cette société parisienne, où, depuis quarante ans, elle s'enveloppait dans les crêpes d'un deuil, et qui appartient cependant à l'Histoire.

La princesse Yourewsky était la fille aînée du prince Dolgorouky. Son père habitait une partie de l'année ses terres de Teptowka, dans la Petite-Russie. Des grandes manœuvres ayant été ordonnées sur ce terrain, en 1857, l'empereur Alexandre, voulant y assister, fixa sa résidence dans la demeure seigneuriale du prince. La petite princesse Catherine, orpheline de mère, avait alors neuf ans; elle fut désignée pour présenter des fleurs au souverain et lui souhaiter la bienvenue de l'hospitalité. A cette époque, le prince, qui avait jeté l'argent par toutes les fenêtres, se trouvait dans une position difficile. Le tsar, pour le protéger contre ses créanciers, mit ses biens « en tutelle impériale » et se chargea de l'avenir des enfants. La petite princesse Catherine fut placée, comme pupille, au couvent de Smolna, à Saint-Pétersbourg. A dix-sept ans, ayant achevé son éducation, elle fut envoyée chez son frère aîné, et nommée « demoiselle d'honneur de ville », c'est-à-dire sans fonction à la cour. Sa belle-sœur, qui soupçonnait l'affection grandissante du tsar et redoutait un éclat, l'emmena à Naples.

En 1867, le tsar vint à Paris pour assister aux fêtes de l'Exposition; il y retrouva la jeune fille. Elle fut l'un des attraits qui lui firent prolonger son séjour. On le voyait, le matin, avec elle au Bois et le soir aux fêtes des Tuileries. « L'inclination du tsar, dira son biographe Claude Vento dans ses *Grandes dames*, était devenue passion. Cet homme d'âge mûr était enivré de cette jeunesse. » Quand il repartit pour la Russie, il exigea des siens qu'elle y rentrerait l'hiver suivant. La famille acquiesça. La jeune fille habita la Russie et le tsar continuait ses assiduités. Après une visite qu'il lui fit à l'improviste, dans une de ses résidences d'été, la liaison du souverain et de la princesse cessa d'être un secret. L'impératrice Marie ne pouvait l'ignorer. Ceux qui l'avaient en affection assurent qu'elle en conçut un chagrin qui hâta sa mort.

Six semaines plus tard, un oukase du tsar promulguait son mariage avec la princesse Yourewsky, titre qui appartint à la maison des Romanof. Il reconnaissait les enfants qu'il avait eus d'elle. Elle reçut le cordon de Sainte-Catherine, qui est accordé aux seules grandes-duchesses; elle eut le pas sur toutes les princesses, même sur la tsarewna. On prêtait à Alexandre l'intention de la couronner impératrice.

« Sire, l'avenir n'est à personne », aurait dit le poète. Le 13 mars 1881, le tsar, qui avait déjeuné avec la princesse, l'avait quittée pour se rendre à la parade. A peine la voiture impériale s'était-elle engagée sur le quai qu'une première bombe explosait, puis une seconde qui broyait les jambes du souverain.

La princesse était au palais d'Hiver, son chapeau sur la tête; elle l'attendait, ainsi que tous les jours, pour la promenade. Elle entendit des pas précipités. On vint lui dire : « Altesse, l'empereur se trouve mal! » Elle accourut dans la chambre où le tsar agonisait, qui expira entre ses bras.

Elle sacrifia alors, pour les déposer sur le cercueil, ses cheveux, qui ne devaient pas porter la couronne des Romanof. Le testament d'Alexandre était un adoucissement à la chute de son rêve. « Sache que de là-haut, écrivait-il, je ne cesserai de t'aimer, comme je t'ai aimée sur la terre. »

La veuve morganatique du tsar comprit que sa place n'était plus en Russie. Elle vint se fixer à Paris, à l'hôtel de Clermont-Tonnerre, rue Las Cases, où elle mena une vie retirée et discrète.

Elle avait quatre enfants. Le prince George, mort en 1913; la princesse Olga, qui épousa un officier de cavalerie allemand: le comte de Merenberg, et la princesse Catherine, aujourd'hui veuve du capitaine de cavalerie russe prince Baratinsky. Elle habitait à Paris, avenue Kléber, mais elle faisait de longs séjours sur la Côte d'Azur. Elle s'y dépensait en œuvres de charité. Agée de 75 ans, elle a assisté au destin tragique de cette dynastie des Romanof, auquel la Providence, qui brusqua le dénouement de sa romanesque aventure, lui épargna d'être mêlée.

COMMERCE, INDUSTRIE ET AGRICULTURE

La loi de huit heures

Le comité parlementaire français du commerce, réuni hier au Palais-Bourbon, sous la présidence de M. Charles Chaumet, ancien ministre, a poursuivi l'examen de la loi de huit heures.

M. de Dion, député, a préconisé une suspension de la loi pendant cinq ans, afin de permettre au pays de sortir de la crise économique actuelle.

M. de Rousiers, secrétaire général du comité central des armateurs, a exposé les conséquences désastreuses de l'application de la loi du 2 août 1919 dans l'industrie des transports maritimes. Il a rappelé que cette loi spéciale à la marine marchande a été votée sur l'assurance formelle qu'une mesure analogue allait être prise incessamment pour tous les autres pays. Il n'en a rien été jusqu'ici. Il convient donc de suspendre l'application de la loi jusqu'à ce que cette hypothèse soit réalisée à l'étranger.

M. R.-G. Lévy, sénateur, a donné des renseignements sur la situation de la Belgique et de l'Allemagne au regard de la loi générale des huit heures.

M. René Lafarge, député, a critiqué le principe d'uniformité absolue proclamé par la loi et indiqué les avantages que présenterait la conclusion d'ententes libres entre patrons et ouvriers dans la limite d'un maximum, sous réserve éventuelle d'un recours à l'arbitrage.

Le colonel Josse a affirmé que certaines dispositions de la loi du 23 avril 1919 prévoient de larges dérogations en vue de l'intérêt national. Que le gouvernement en use pour faciliter la reconstruction de la France, en particulier des régions dévastées qui sont, au premier chef, des nécessités nationales.

M. de Lavergne, secrétaire général de la confédération de la production française, déclare qu'après le dépôt du projet sur la journée de huit heures, d'importants groupements patronaux protestèrent contre une mesure qui constituerait une erreur économique et pèserait lourdement sur la production française. Cette protestation est toujours vraie. La situation actuelle est d'une gravité telle qu'elle ne saurait durer sans danger. Il faut sans attendre, sinon suspendre la loi, du moins permettre par un texte modificatif des dérogations suffisantes.

Après quelques observations de MM. Dominique Delahaye, sénateur, et Fougère, le comité renvoie la suite de la discussion à sa prochaine réunion.

FAITS-DIVERS

LA TEMPÉRATURE

Office national météorologique

I. — *Situation générale le 17 février, à 7 heures.*

La dépression d'Islande se comble : +8 mm. avec hausse faible Irlande-Ecosse. Une dépression envahit l'Espagne, avec baisse Méditerranée, France, Europe centrale, légère baisse ouest Norvège. A Paris, 759 mm.; maximum Hongrie, 763 mm.

Les vents sont modérés du sud sur Manche et Océan, d'ouest en Bretagne, nord-ouest faibles Méditerranée.

Les maxima de la veille ont atteint : 9° à Paris, le Havre, 11° Brest, Rochefort, 12° Marseille, 13° Bordeaux, Nice, 16° Perpignan, Biarritz, 10° Rennes, 8° Clermont, 4° Besançon, Strasbourg, Metz. Minima de +6° à Paris, Arcachon, 7° le Havre, 8° Brest, 5° Calais, Marseille, 3° Nice, Biarritz, 2° Besançon, Strasbourg, 1° Metz.

Pluies à 7 heures : 1 mm. Calais, 2 mm. Paris, Nantes, Tours, Metz, 5 mm. Strasbourg, 7 mm. Lyon.

Ce matin, pluies à l'est, sur Bretagne, Manche. Brouillards à l'est. Très beau temps dans le sud.

II. — *Prévisions valables jusqu'au 18 février, à 7 h.*

La dépression d'Islande-Norvège disparaîtra : +5 à 8 mm.; le mouvement secondaire d'Angleterre aura disparu : +6 à 8 mm. Cardiff. Baisse légère Méditerranée.

Les vents seront faibles de l'ouest ou variables sur la Manche, nord-ouest-nord-est Bretagne, nord-est-est Océan, nord-ouest Méditerranée.

Le ciel sera parsemé d'éclaircies dans l'après-midi et la nuit; quelques faibles ondées par places.

La température, en hausse sur la veille, ne descendra guère au-dessous de +7° dans la nuit.

III. — *Probabilités pour la journée du 18 février.*

Vent faible d'ouest ou variable. Nuageux, doux, éclaircies; rares ondées.

Même temps dans toute la France.

Landru et la revision de son procès. — Me de Navières du Treuil, secrétaire de Me de Moro-Giafferri, s'est rendu hier à la prison de Versailles, où il a fait connaître à Landru, qui a accueilli la nouvelle sans émotion apparente, que le garde des sceaux, conformément aux conclusions du procureur général près la cour d'appel, avait décidé de ne pas suivre sur la demande en revision de son procès qu'il avait faite.

Un cambriolage. — Au cours de son enquête, hier, sur le cambriolage commis la nuit dernière rue Bleue, 10, dont nous avons parlé, M. Boulenger, commissaire de police du Faubourg-Montmartre, a établi par quel moyen les malfaiteurs avaient pénétré dans le magasin de fourrures de M. Weinberger, situé au premier étage. Après avoir utilisé comme moyen d'escalade la colonne du bec de gaz qui se dresse sur le trottoir, à peu de distance de la façade, ils avaient arraché, à l'aide d'une pince-monseigneur, une lame de la persienne. L'intervalle ainsi ménagé leur avait permis de passer le bras et de sortir de ses alvéoles une barre de sûreté qui double intérieurement les volets. Puis, utilisant sans doute un diamant, ils avaient coupé la vitre et fait jouer l'espagnolette. Le vol a été découvert à 7 h. 30 par Mme Malcoti, qui tient une épicerie au rez-de-chaussée. En ouvrant sa boutique, elle aperçut, éparses sur le trottoir, devant sa porte, des petites loques noirâtres, qu'elle prit tout d'abord pour des morceaux de chiffons brûlés. C'étaient des peaux de « kolinsky ». Il y en avait d'autres qui pendaient accrochées à l'entablement de l'une des fenêtres du magasin de M. Weinberger. Comprenant ce qui s'était passé, Mme Malcoti prévint la concierge, qui téléphona à M. Weinberger, rue Verdi. Celui-ci arriva peu après, accompagné du commissaire de police. Il fut facile au magistrat de suivre les cambrioleurs à la trace, car en coupant la vitre l'un d'eux avait dû se blesser avec des éclats de verre. De larges gouttes de sang marquaient le passage des malfaiteurs à travers les pièces qu'ils avaient explorées. Une main sanglante était plaquée contre la muraille intérieure, près de la fenêtre. Le service de l'identité judiciaire a également relevé des empreintes du blessé sur la pince-monseigneur abandonnée sur les lieux. M. Weinberger a pu se rendre compte dès son arrivée qu'il avait été « visité » par des connaisseurs. Dédaignant les fourrures vulgaires, les voleurs avaient jeté leur dévolu sur des hermines, loutres de mer, labradors, kolinskys, skungs, etc.

Une armoire contenant pour plus de 400,000 fr. de pelleteries n'avait pas été fouillée.

Vol de bijoux. — Mme Lecœur, femme d'un minotier de Bouray (Seine-et-Oise), se rendait avant-hier, après-midi, à la gare de Lyon, pour faire enregistrer ses bagages, à destination de Nice. Cette opération terminée, elle monta au buffet accompagnée de son mari et remit au chasseur du vestiaire, en échange d'un ticket portant le n° 50, un sac à main et une gaine à parapluie bleue. Lorsque, dans la soirée, elle revint chercher ces objets, ils avaient disparu. Le chasseur d'un grand hôtel voisin était venu les chercher de la part d'un client dont il a fourni le signalement. L'individu avait soi-disant perdu son ticket, mais il se souvenait du n° 50.

Le sac de Mme Lecœur, qui avait sans doute été suivie, renfermait un pendentif en brillants, des bracelets, des bagues, un collier orné de perles, le tout d'une valeur de 85,000 à 100,000 francs.

M. Poncet, commissaire spécial de la gare de Lyon, recherche le filou, un homme d'une taille de 1 mètre 70 environ, moustaches brunes, vêtu d'un pardessus gris, âgé d'une quarantaine d'années.

Suicide d'un fou incendiaire. — En instance de divorce et expulsé du fonds de débitant qu'il exploitait précédemment avec sa femme, Charles Hagneray, cafetier à Boulogne-sur-Mer, devenu subitement fou hier soir, se rendit à son ancien domicile et tira un coup de revolver sur sa femme sans l'atteindre. Tandis que celle-ci s'enfuyait, Hagneray, s'emparant d'un bidon de pétrole, en badigeonna les murs des pièces et y mit le feu.

Le dément monta ensuite au second étage et fit feu à plusieurs reprises par la fenêtre sur les passants. Des agents de police accourus s'élancèrent, revolver au poing, dans l'immeuble qui commençait à brûler. Hagneray se tua alors d'une balle dans la tête.

Chute d'un hydravion en mer. — La préfecture maritime de Toulon a été informée par Ajaccio qu'un hydravion de la ligne d'Antibes, parti dans la matinée, tomba en mer et fut retrouvé à 6 milles au nord des îles Sanguinaires. Trois hydravions, deux torpilleurs et un bateau-chasseur s'étaient portés au secours de l'appareil, qui fut découvert après huit heures de recherches.

L'aviateur Macheny et son passager ont été recueillis, en pleine mer, par le directeur de la halte aérienne d'Antibes, qui était parti à leur recherche.

— Le cadavre d'une petite bergère, Marie Pohevarat, âgée de douze ans, a été découvert dans une lande, près du bourg de Crach; le crâne portait une large blessure au front.

Le parquet de Lorient s'est rendu sur les lieux.

PETITES NOUVELLES

— C'est par erreur que plusieurs journaux ont annoncé ce matin la mort de M. Henri Cain, dont la santé reste excellente.

— On a inauguré hier au Muséum d'histoire naturelle de Toulouse l'exposition des souvenirs du paléontologiste Emile Cartailhac, placés dans les galeries des collections préhistoriques. Le maire, M. Paul Fenga, présidait la cérémonie en présence des sociétés savantes. M. Béluel, adjoint au maire, a retracé la carrière du professeur Cartailhac, qui a consacré cinquante ans d'une vie laborieuse et active à sa ville adoptive.

— La municipalité de Vichy a reçu de la veuve de l'aviateur Gilbert un lustre construit avec le moteur même de l'aéroplane de Gilbert. Ce lustre, qui a une grande valeur, a été placé à l'hôtel de ville.

— L'Œuvre des libérées de Saint-Lazare tiendra son assemblée générale annuelle dimanche 19 février, rue d'Aguesseau, 20, à 2 heures 1/2, sous la présidence de M. Scherdlin, procureur de la République.

— Le concours central hippique se tiendra au Grand-Palais des Champs-Elysées du jeudi 23 mars au mercredi 12 avril.

NÉCROLOGIE

On annonce la mort, à Cannes, de M. Antoine Benoit, recteur honoraire, qui, pendant vingt et un ans, administra l'académie de Montpellier.

— Nous apprenons, de Strasbourg, la mort de Mme veuve G. Baulig, mère de M. H. Baulig, chargé de cours de géographie à la faculté des lettres.

Le service religieux aura lieu à l'Hay, près Bourg-la-Reine, le samedi 18 février, à dix heures.

— Les obsèques de Mme veuve Alex Léon, décédée en son domicile, avenue de l'Opéra, 18, auront lieu dimanche 19 du courant, à 10 heures. On se réunira à la maison mortuaire. L'inhumation aura lieu au cimetière Montparnasse. Ni fleurs ni couronnes. De la part de M. Richard Léon, avoué à la cour d'appel, et Mme Richard Léon, M. et Mme Eugène Léon, ses enfants, M. et Mme Robert Mallet-Stevens, Mlles Marie-Rose, Claudine et Françoise Léon, ses petits-enfants, et de toute la famille.

— On nous prie d'annoncer la mort, à Saint-Macaire (Gironde), de Mlle Pauline Carle, ancienne maîtresse de pension à Laon.

TRIBUNAUX

Prêtre interdit condamné à mort par contumace. — La cour d'assises du Bas-Rhin vient de condamner à mort, par contumace, un prêtre interdit, nommé Eugène Jung.

Après la guerre, Jung, qui avait servi comme aumônier militaire dans l'armée allemande, vint s'établir à Wangenburg, où il ne tarda pas à se brouiller avec l'instituteur de l'endroit et un garde-chasse.

Menant une vie désordonnée, grand braconnier devant l'Eternel, Jung incendia la maison du garde-chasse et attenta aux jours de l'instituteur en tirant des coups de feu dans la cuisine et dans la chambre à coucher du maître d'école.

Jung se réfugia alors en Allemagne où il serait devenu précepteur dans un pensionnat de jeunes filles du Wurtemberg. Une demande d'extradition formulée par le gouvernement français ne fut suivie d'aucun effet.

AUTOMOBILISME

Le concours de voitures à neige

On nous télégraphie de Vernet-les-Bains :

Demain vendredi six voitures Citroën, équipées avec des propulseurs Kégresse-Hinstin, prendront le départ de Vernet-les-Bains pour Font-Romeu. Elles continueront ensuite sur Quillan par le col de la Perche, où la neige est signalée en abondance.

Les populations locales attendent avec le plus vif intérêt les résultats du concours, en espérant être, à l'avenir, dégagées du souci occasionné par le blocage dans la neige. L'Automobile-Club de France a convoqué sur place les délégués des ministères de la guerre et du commerce, des ponts et chaussées, et les ingénieurs des Compagnies du Midi et du P.-L.-M.

On espère que les cols des Pyrénées seront franchis aussi aisément que l'ont été ceux des Alpes. En attendant, les six voitures Citroën sont exposées sur la place publique de Vernet et elles font l'étonnement des curieux, accourus nombreux. La simplicité apparente de leur mécanisme : une chenille en caoutchouc s'enroulant sur deux tambours, étonne ces curieux, qui ne s'expliquent pas comment on peut, par un procédé aussi simple, vaincre des difficultés dont ils savent l'importance.

HIPPISME

COURSES A AUTEUIL

La réouverture d'Auteuil n'a pas été favorisée par le temps. L'assistance n'en était pas moins relativement assez nombreuse, et les champs bien fournis ont assuré le succès sportif de la réunion. La journée a été bonne pour les favoris, dont trois — entraînés par C. Bariller — ont enlevé quatre courses. Des résultats mêmes, il n'y a pas grand enseignement à tirer. En ce qui concerne les travaux, ils ont commencé, mais ils n'intéressent encore que l'allée et la piste des fortifications, en dehors de l'hippodrome actuel.

Gagnants : Porphyre, 24 fr. 50; Hydravion, 35 francs; Fauche le Pré, 24 fr. 50; Waterford, 13 fr. 50; Guingamp, 24 fr. 50.

AVIS DIVERS

Travaux de Comptabilité

PIGIER, rue de Rivoli, 53. Tél. Gut. 44-65

SPECIALITES du Doct Julien RASPAIL

Le Soleil luit pour tout le monde... celui-ci luit pour vous!

La DIGESTION FACILE pour tout le monde

Les troubles digestifs affligent la plus grande partie de l'humanité. Rien n'est plus pénible, rien ne déprime plus le moral d'un malade que des digestions pénibles, douloureuses, s'accompagnant ou non de flatulences, de somnolences après les repas, de constipations, etc... A la longue, le malade se retient de manger de peur de souffrir; il n'assimile pas le peu qu'il absorbe et il maigrit; il perd toute énergie, il tombe dans l'hipocondrie.

Il est possible, je dirai même facile, de remédier à un tel malaise permanent et de rétablir progressivement une digestion normale; pour cela, il suffit d'instituer un régime alimentaire approprié dont seront bannis tous les mets à digestion difficile et de faire un usage régulier et suffisamment prolongé de SILEOL.

Le SILEOL se trouve dans toutes les pharmacies et aux SPÉCIALITÉS du Dr Julien RASPAIL, 44, rue des Martyrs, à Paris. Franco : 6 fr. 50.

LIQUEUR CORDIAL-MÉDOC

LA VILLETTE, 16 février (Cours officiels)

Espèces	Amenés	Invendus	1re qté	2e qté	3e qté	Prix extrêmes viande nette	Prix extrêmes poids vif
Bœufs..	1.603	491	5 20	4 30	3 60	2 »» à 5 70	1 »» à 3 42
Vaches.	850	261	5 20	4 »»	3 30	2 »» 5 90	1 »» 3 54
Taurx..	325	36	4 10	3 90	3 50	2 »» 4 40	1 »» 2 64
Veaux.	1.515	500	8 50	6 80	4 80	3 80 9 90	1 40 5 94
Moutons	6.198	200	10 »	8 20	7 50	5 50 10 »»	2 75 6 48
Porcs..	3.749	»	5 42	5 28	5 »»	3 58 5 58	2 50 3 90

Baisse de 20 à 30 fr. par 100 kilos sur les bœufs et les vaches, de 20 fr. sur les taureaux et de 30 à 50 fr. sur les veaux. Hausse de 20 fr. sur les moutons de bonne qualité.

LIBRAIRIE

L'EUROPE NOUVELLE

La grande Revue Diplomatique & Littéraire

PUBLIE DE

Nouveaux Documents sur les Réparations

HISTORIQUE DU PLAN DES CHEQUERS

La liquidation des passifs européens, par Philippe Millet. — M. Harding et les *irréconciliables*, par G. Chinard. — Le cabinet Bratiano, par L. Eisenmann. — Stinnes et Rathenau à Londres, par René Daniel. — Réparations belges et pacte anglo-belge, par R. Dupierreux. — Une voix de l'Inde, par Roger Lévy.

Sur Paul Mounet, par Maurice Prax. — La dernière pièce de Henry Bataille, par Edmond Sée. — Chroniques des Lettres et du Bon Goût.

ABONNEMENTS :

FRANCE : 1 an 80 fr.; 6 mois 40 fr.; 3 mois 20 fr.

ETRANGER — 90 — 50 — 30

L'EUROPE NOUVELLE, 92, rue de Miromesnil - T. WAG. 45.21

INFORMATIONS FINANCIÈRES

— Des chiffres impressionnants ont été cités à la tribune du Parlement sur les progrès déjà accomplis dans la reconstitution de nos départements du nord et de l'est saccagés par les Allemands. Le nombre des maisons détruites était, au moment de l'armistice, de 280,147 et celui des maisons endommagées de 422,736; dès le 1er janvier 1921, 278,834 maisons étaient déjà réparées et 335,470 à la fin de l'an passé. A la même date, les routes, les chemins de fer et les canaux avaient été, en presque totalité, remis en état. Au mois de novembre dernier, 3,986 établissements industriels, sur 4,484 détruits, étaient en exploitation et 423,744 ouvriers, soit la moitié de l'effectif d'avant-guerre, y avaient repris leurs travaux.

Tel est l'effort accompli par la France en trois années et il se poursuit avec énergie, en dépit de la résistance allemande à s'acquitter de sa dette. Les chiffres officiels que nous venons de rappeler témoignent avec éclat de la vitalité de notre pays, de son ardent espoir de relèvement total. Ils sont de nature à inspirer une entière confiance dans la sécurité de nos placements en valeurs du Trésor et doivent nous encourager à souscrire avec plus d'empressement que jamais aux bons de la Défense nationale.

— On annonce de Londres le dépôt du bilan d'une maison d'agents de change, qui datait d'un siècle et demi. Le passif s'élèverait à environ 2 millions de livres sterling.

— Hier jeudi, à Genève, 100 fr. français valaient 44 28 3/4; 1 livre sterling 22 31 »/»; 1 dollar 5 12 3/4; 100 lire italiennes 24 87 1/2; 100 pesetas 80 50 »/»; 100 marks allemands 2 56 »/»; 100 couronnes autrichiennes nouvelles 0 15 »/»; 100 couronnes hongroises 0 78 1/2; 100 couronnes tchécoslovaques 9 72 1/2; 100 marks polonais 0 14 1/2.

FEUILLETON DU *Temps* DU 18 FEVRIER 1922 (9)

«Patte-de-Cane»

XI

La première sortie de Félix, après cette aventure, fut pour s'en aller à la Mothe-Achard demander à un sien oncle s'il consentirait à être son témoin à ses noces, sous trois semaines. Dans le train qui l'emmenait, cahin-caha, vers la ferme où le bonhomme se livrait à l'élève des « bourrins » qu'à la saison balnéaire il louait, sur la plage, aux gosses en mal de chevauchées, le jeune homme réfléchissait aux péripéties dont depuis quelque temps son existence était émaillée.

Il n'y avait pas de doute : le doulent lui en voulait. Pas de doute non plus que cette haine ne fût parfaitement raisonnée, tout comme chez un homme sain d'esprit. La cause d'un pareil acharnement échappait à Félix, mais elle n'avait qu'un intérêt relatif, du moment que la chose était constatée. Que pouvait-il pour sa sauvegarde ?

Réflexion faite, le pêcheur résolut de ne rien tenter avant son mariage, de crainte que par quelque manigance, voire un maléfice, Patte-de-Cane ne se mît à la traverse du cher projet. Mais dès que Thérèse serait sa femme — sa femme : quel infini de bonheur en ces deux mots! — il faudrait mettre le doulent hors d'état de nuire. Les bêtes malfaisantes, on s'en protège. Pour les fous dangereux, il y a un asile à la Roche; ce ne serait pas bien difficile sans doute d'y faire entrer Patte-de-Cane.

L'esprit en repos, Gavrit descendit à la petite gare du bourg; son oncle l'attendait, dans une carriole délavée, attelée d'un grand baudet gris.

Ce même jour, Patte-de-Cane, que tourmentait le souvenir de Thérèse, décida d'aller en ville pour tâcher de l'apercevoir. Toute la matinée, il rôda autour des halles, mais en vain. Alors, ayant déjeuné d'un hareng saur, l'infirme gagna la place des Galeries; autour du magasin, s'affaire un incessant mouvement d'acheteuses, peut-être qu'il découvrirait parmi elles la fille du patron Barageau.

Sur un banc, dont la condescendance des passants, jointe peut-être à une vague répulsion, lui laissa l'entière possession, le paria vint s'échouer, face à la mer. On découvre, de cette place surélevée, un admirable panorama des falaises, de la plage et des jetées, qui s'étendent, comme des bras, en un long geste d'étreinte, vers l'immense horizon maritime. Mais, aujourd'hui, Patte-de-Cane ne s'intéresse plus à la magie du spectacle; la mer, qui fut durant quinze années sa grande, sa seule amie, a cessé de trouver le chemin de son cœur. Replié sur lui-même, un talon dans sa main, la bouche mi-ouverte, l'infirme contemple la façade du grand magasin, où brillent des choses pimpantes dont il ne sait pas l'usage : ne va-t-elle point se faire voir, à force de l'espérer, Thérèse Barageau?

Tout à coup, le doulent tressaille, un éclair s'allume dans sa prunelle morne : cette coiffe légère qui sort là-bas, par la porte centrale, c'est Thérèse! Et la casquette bleue qui l'accompagne, c'est le patron de l'*Océanide :* Patte-de-Cane le connaît bien, pour l'avoir cent fois rencontré sur le port.

A travers la place caressée par le soleil d'automne, la jeune fille et son père gagnent l'escalier qui descend au Remblai. Le marin ayant pris un paquet qui pesait lourd au bras de Thérèse, celle-ci le remercie par un sourire dont le doulent est ému; et tandis qu'appuyée au bras solide de Barageau, elle continue avec lui une tendre causerie, et qu'ils suivent la longue volée des marches de pierre, Patte-de-Cane assemble laborieusement des idées nouvelles, tout en grattant avec fureur sa tignasse jaune :

— Ce qu'elle l'aime, son père! J'aurais jamais cru ça... Si je pourrais faire quelque chose pour cet homme, des fois... elle serait à moi, après!

Quelque jours plus tard, ayant lourdement dormi dans son trou, après une lippée abondante de baleresses, les succulents crabes noirs au dos mou, Patte-de-Cane s'éveilla avec la sensation animale qu'une chose insolite était dans l'air. Il tendit le cou hors de sa grotte, huma le vent en chien qui quête, considéra le ciel gris, l'océan plus gris encore, où des goélands ramaient, nonchalants, presque à fleur d'eau. De la droite, à réguliers intervalles, venait une plainte sourde, lointaine, imperceptible pour tout autre qu'un être vivant seul avec la nature, en une cavité de rivage : la sirène des Barges commençait de chanter. Bientôt ce serait la tempête.

Patte-de-Cane sortit de son abri. Pour l'heure, le temps était menaçant, rien de plus; quelques barques pêchaient tranquillement sur rade, une chaloupe même sortait du chenal, toutes voiles dehors. La pensée de ces hommes qui se croyaient fins, et qui s'en allaient sottement chercher le péril, réjouit le paria; mais le sourire qu'il ébauchait se mua en grimace : Barageau! Il ne fallait point que Barageau prît le large, parce que cela préparerait de la peine pour Thérèse. Lui, il allait prévenir le pêcheur, au cas où il n'aurait pas compris les mauvais projets de la mer.

Se hâtant de toute sa vitesse, le boiteux suivit la falaise, puis le Remblai, qu'il devait entièrement parcourir. De la grotte jusqu'au port, cela ne fait pas loin d'une lieue, mais les jambes du doulent sont solides, bien que tortues; il arrive au passage pour voir sortir un sloop encore; sur l'avant, Gavrit est debout, à mollir l'écoute du foc. Ce spectacle met dans le cœur du déshérité autant de bleu qu'il y a de gris au ciel : il prend la mer, le « failli gars »!... Si la tempête pouvait le détruire, c'est ça qui serait du bon travail!

Joyeux, mais préoccupé de sa responsabilité, Patte-de-Cane se met à chercher l'*Océanide* parmi les embarcations amarrées au port; car son pauvre esprit n'a pas reconnu le bateau de Félix, et il ne sait point que le jeune homme a fait toute la campagne avec le père de Thérèse. Au long du quai, tirant sa jambe qui se meut par saccades, l'innocent avance, chétif sous sa vareuse verdie; et d'un geste machinal, dans sa préoccupation, il redresse tous les trente mètres la mèche décolorée qui lui pend sur la figure. A la fin, il s'arrête devant une barque dont trois hommes activent l'appareillage; il se campe contre une borne, et levant un doigt sec :

— Où qu'est Barageau?

— Point là. Qu'est-ce que tu lui veux?

— La tempête vient.

— Oui, petit, fait avec une compatissante bienveillance le patron du *Bel-Antoine*, un vieux Sablais qui a toujours éprouvé quelque pitié à l'égard du doulent, le bureau du port l'a annoncée pour demain soir. On sera rentrés.

Patte-de-Cane secoua sa tête aux joues creuses :

— Pas demain, cette nuit. La mer me l'a dit.

Des marins désœuvrés se sont approchés, traînant sur les dalles leurs lourds sabots en cœur de hêtre. L'un d'eux, un petit jeune, qui fait le malin, parce qu'il a passé son congé dans l'arsenal de Rochefort, se permet un rire sceptique. L'innocent se retourne d'une pièce, les yeux jettent des flammes :

— Si, que la mer me l'a dit! La sirène chante, les goélands jouent à la lame... Ça sera beau, cette nuit... Malheur à ceux qui seront dehors!

Il a parlé à mots entrecoupés, mais avec une force, une conviction de prophète. Le cercle s'épaissit, des murmures s'élèvent. Le meilleur marin du *Bel-Antoine*, un de Belle-Isle, qui croit aux intersignes, s'agite et veut quitter le bord :

— Patron, je débarque. Ecoutez le doulent : sûr qu'il va y avoir du vilain!

Mais le Sablais n'entend point de cette oreille. Marquer sa pêche, quand les amorces sont rendues à bord! Il prend une gaffe, la brandit en grossissant sa voix :

— Au large, l'oiseau de malheur! Gagne ton trou, ou je te galope! Et toi, Le Guader, hale dessus! Sans quoi, passe toucher ton compte au bureau de marine!

L'homme de Belle-Isle, courbant le front, obéit. Impressionnés par la voix qui vient de parler en maîtresse, les assistants se dispersent, en grommelant des approbations. Et Patte-de-Cane s'en va, la tête basse, le cœur plein de regrets et de rancune intimement mêlés.

X

Une fois encore, le doulent avait bien compris les avertissements mystérieux montant des flots. Avec la nuit, qui vient de bonne heure en octobre, s'abattit la tempête, une tempête effroyable, brusquement surgie de l'horizon bouleversé, tout dentelé par le crénelage lointain des grosses houles. Au ciel bas, les nuages d'ouest, accourus du large, précipitèrent la chevauchée sinistre de leurs masses molles, étagées comme des croupes de monstres noirs. La lune projeta d'abord, par les déchirures de leurs voiles opaques, qu'elle frangeait d'argent, les rayons de sa clarté livide, rebondissant sur la mer. Puis l'obscurité complète se fit : une pluie torrentielle unit le vacarme de son crépitement aux rugissements des lames fouaillant les roches. Quand filtrait un peu de cette vague lueur qui généralement accompagne les nuits maritimes, on voyait, sur les récifs, l'eau et l'écume retomber en des ruissellements de chevelures éployées; et la masse liquide était chargée de débris et de sable que les lames de fond arrachaient au sol.

Indifférent à la rage des éléments, Patte-de-Cane avait quitté son gîte. Secoué par la bourrasque comme un canot en dérive, trempé de pluie glacée, éclaboussé par les coups de mer dont le baiser âcre le heurtait au visage, l'innocent errait au hasard parmi l'ombre hostile. Ses pieds nus crispés aux aspérités des rocs, dont il utilisait avec une adresse animale les moindres abris, il semblait, tout seul sur la falaise, debout dans la tourmente, le génie inquiétant et falot de la tempête déchaînée.

Il songeait. Vaguement, avec des plans plus nets et des trous plus obscurs, comme il peut en exister dans l'esprit d'un innocent, sa pensée allait vers Thérèse. Comme elle trouverait la mer belle, cette nuit, et qu'il serait bon de lui en faire admirer les splendeurs! Il la tiendrait tout contre lui pour qu'elle résiste au vent, et les brides de la coiffe liliale frôleraient ses joues maigres, à lui, comme ferait un palpitement d'oiseau. Puis, si elle avait peur de l'ouragan, elle pour qui la mer n'était guère qu'une étrangère, et non pas une amie de toutes les minutes, il l'emporterait dans la grotte, en jetant son bonheur, à longs cris, aux échos de la rafale. Car le paria se sentait jeune, il se sentait fort — plus fort même que la colère du vent, dont la poussée parfois l'obligeait de s'accrocher aux aiguilles des rocs.

Et soudain, Patte-deCane s'arrête, figé par la stupeur, la bouche ouverte et les yeux ronds. Dans une éclaircie brusque, qui fait ressortir en toute sa grandiose horreur l'infernal chaos de l'océan démonté, un chalutier apparaît. Penché sous la rafale qui siffle à travers ses agrès désemparés, il accourt droit aux écueils, comme un bateau ivre qui voudrait « se périr ». La violence des lames paralyse les efforts de l'équipage, et les vents effilochent éperdûment un lambeau de toile, qui claque en fanion au mât demi-brisé.

Sous une gifle d'embrun, l'innocent s'est aplati contre une roche. De là, relativement abrité, il regarde ceux qui vont mourir. Car il n'est pas de doute possible, même pour un doulent : encore cinquante brasses, encore quarante, et le courant qui drosse la barque l'aura projetée sur la Roche-Percée... Alors ç'en sera fait de tout. Sur l'affreux sort qui attend ces hommes, le boiteux est impuissant à s'apitoyer : ça devait arriver. Pourquoi ne l'avait-on pas écouté quand il avait fait le voyage du port, exprès pour prédire la tempête ?

Un vigoureux coup de barre a évité la Roche-Percée, où le sloop eût éclaté comme une noix creuse. Mais il s'est fiché sur un récif aigu; dans le jour blême qui se lève, le bois gémit, un homme jure, un autre dit ses patenôtres. Patte-de-Cane ouvre la bouche, largement, pour un rire satisfait.

Bientôt ce rire meurt sous la moustache filasse de l'innocent, tandis que ses regards s'accrochent, anxieux, à l'épave. Ce liston orangé, sur l'avant qui se dresse, disloqué déjà... ça doit être l'*Océanide !* Les hommes, on ne les reconnaît pas bien, parce qu'il ne fait pas clair encore, et que les ondées brouillent la vue; mais quand même, le patron, dont la voix calme jette des ordres, plus haut que l'ouragan, sûr que c'est Barageau ! Barageau, le père de Thérèse ! Quelque chose s'ébranle dans le cerveau de Patte-de-Cane; des idées lui viennent, incomplètes, emmêlées, tourbillonnant comme le gouffre qui gronde, là, béant. Et très vite elles se résolvent en ceci :

— Je vas sauver Barageau; après, j'aurai la fille dans mon trou.

Aussitôt, le doulent se hâte vers le chalutier; il sautille sur les roches déclives, se relevant quand il glisse, pitoyable autant qu'un pétrel éclopé — intrépide, héroïque.

Cependant, sous les assauts des vagues crêtées d'écume et de goémons, l'*Océanide* se plaint, elle fait eau. Dans peu, quelques minutes à peine, les couples vont se disjoindre infailliblement, et ce sera l'émiettement, la fin tragique et cruelle du beau chalutier qui si allégrement courut au grand large, tout palpitant de vie robuste sous les grosses bottes de ses marins. Il ne faut pas songer à construire un radeau, que le bouillonnement des lames autour des écueils mettrait en pièces aussitôt; Félix déclare :

— Patron, il n'y a qu'une ressource, le va-et-vient.

— Pas commode, mon gars...

— Des fois, ça réussit.

JEAN MAUGLÈRE.

(La fin à demain.)

Reproduction interdite.